

Legaltech : la crise du coronavirus, un accélérateur d'innovation pour le secteur juridique

Les entreprises du secteur juridique devront profiter de cette occasion historique pour introduire de nouveaux outils technologiques et des solutions en ligne qui leur permettront de rester à la pointe de leur secteur.

Winston Churchill déclarait en 1953 que « les difficultés maîtrisées sont des opportunités gagnées ». Au sein de l'écosystème entrepreneurial, cette phrase prend aujourd'hui tout son sens. La pandémie de Covid-19 est une crise mondiale qui aura des répercussions à la fois à court et à long terme. Les entreprises en général doivent réfléchir dès aujourd'hui à la manière de s'adapter à la situation actuelle, en prenant des mesures qui les aideront à équilibrer leurs résultats et à se protéger. L'investissement dans l'innovation pourrait notamment les aider à moyen terme à réduire leurs coûts par exemple. Pour le secteur juridique en particulier, cette crise est une opportunité pour prendre réellement le virage de l'innovation et faire éclore les Legaltech en devenir.

Une opportunité pour l'innovation

Dans les situations de crise, certaines limites sont abolies et des accélérateurs d'innovation apparaissent. Il ne fait aucun doute que si la crise du Covid-19

mettra de nombreuses organisations dans une situation délicate, elle ouvrira également la porte à l'innovation dans nombre de domaines. À une époque où le plus grand risque consiste à rester les bras croisés, les dynamiques traditionnelles induites par la peur de l'échec ne sont plus d'actualité.

Les cabinets d'avocats ont, par tradition, toujours été plus réticents à l'égard de la transformation technologique. Avec un modèle basé sur le nombre d'heures facturées, la motivation pour optimiser les tâches les plus répétitives et accroître l'efficacité n'a pas été très forte. En outre, le secteur juridique a exprimé à plusieurs reprises son inquiétude quant à l'impact des nouvelles technologies sur les questions de conformité réglementaire et de sécurité.

Souvenez-vous au départ le secteur financier était peu enclin à faire confiance aux solutions proposées par les Fintech et a déployé de nombreux efforts et des budgets considérables dans le développement de solutions internes. Ils ont cependant vite compris qu'il était plus rentable d'utiliser des technologies et des outils développés par des tiers et ayant déjà fait leurs preuves.

À une époque où établir des priorités dans l'utilisation des ressources propres est devenu essentiel, le secteur juridique peut s'inspirer du phénomène fintech et consulter le vaste catalogue de solutions juridiques qui ont été développées ces dernières années par les Legaltech. Si la méfiance et la peur du changement s'estompent, la crise du Covid-19 peut être une incitation à mettre définitivement en œuvre des innovations et des solutions efficaces qui, en plus de résoudre les problèmes d'aujourd'hui, transforment l'efficacité et le coût des processus à moyen et long terme. Les solutions d'IA par exemple permettent de remplacer des tâches humaines répétitives et improductives, et donc de recentrer le travail des collaborateurs concernés sur des missions à valeur ajoutée.

À lire aussi

[La Legaltech française gagne en maturité et se cristallise autour de quelques poids lourds](#)

Fixer des priorités

Dans une situation normale, les entreprises ont généralement des priorités contradictoires, une stratégie qui n'est pas sans avantages puisqu'elle permet

une croissance équilibrée dans laquelle tous les domaines d'activité sont pris en compte. Cependant, cette situation nuit généralement au secteur de l'innovation qui, confronté à une répartition plus équilibrée des ressources, ne reçoit pas toutes celles dont il aurait besoin pour avoir un impact significatif.

Cette approche souffre également en temps de crise, lorsqu'il devient impératif de déterminer la ou les priorités essentielles à la survie et d'orienter les efforts dans une seule direction. Il s'agit désormais de donner la priorité à l'innovation et à la transformation technologique, ce qui permettra d'atténuer les conséquences de la crise actuelle. En ce sens, deux objectifs urgents ne sauraient être évités : l'innovation dans les processus internes d'une part, et, d'autre part, l'application de solutions technologiques dans les relations clients.

Jusqu'à présent, la mise en œuvre des nouvelles technologies dans le secteur juridique visait principalement à améliorer l'efficacité et diminuer les coûts des opérations de l'entreprise, notamment grâce à l'utilisation d'outils d'analyse, d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle afin d'automatiser les processus, d'effectuer des recherches juridiques ou de gérer et d'analyser les contrats. De même, le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) avait initialement pour objectif de proposer des solutions, telles que les signatures électroniques pour le secteur financier, capables d'améliorer l'efficacité des procédures au sein des organisations.

N'ayant pas le temps d'évoluer progressivement, le secteur legaltech doit maintenant passer rapidement à la deuxième phase de sa transformation et offrir des solutions juridiques de pointe à ses clients : services à la demande, chatbots et autres robots, automatisation et outils de collecte de preuves numériques telles que les signatures électroniques.

En somme, toutes sortes de solutions automatiques et instantanées permettant d'offrir des services à distance 24 heures sur 24, en donnant une autonomie aux clients tout en réduisant les ressources consacrées au traitement direct et les coûts associés.

Un avant et un après la crise

Afin de pouvoir réellement progresser sur la voie de l'innovation, il faudra prendre des décisions risquées et difficiles auxquelles tout le monde n'est pas forcément préparé. En temps normal, les résultats priment et ceux qui prennent des risques ne sont pas toujours récompensés. Mais il s'agit maintenant de se montrer à la hauteur de la situation : les entreprises doivent trouver un moyen de laisser derrière elles la peur du changement et d'ignorer les obstacles entravant les stratégies traditionnelles.

L'impact des changements produits par la crise du Covid-19 continuera à

affecter durablement tous les secteurs, transformant parfois radicalement les processus. Dans le cas des nouvelles technologies, nombre de ces changements seront irréversibles. Par conséquent, au lieu de se concentrer sur les échecs ou les risques éventuels, les entreprises du secteur juridique devront profiter de cette occasion historique pour introduire de nouveaux outils technologiques et des solutions en ligne qui leur permettront de rester à la pointe de leur secteur. Plus vite elles auront la capacité à s'adapter à cette nouvelle réalité, plus vite elles pourront transformer cette réalité en opportunité et se protéger de la crise mondiale.

Pau Mestre, Directeur Juridique, Signaturit

Article écrit par PAU MESTRE